



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

La Question Migratoire au Maroc : Données Récentes

Mohamed Khachani

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2011/71

**Série - Migrations méditerranéennes et
subsahariennes : évolutions récentes**

Module Socio-économique



CARIM
Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales

**Notes d'analyse et de synthèse – Migrations méditerranéennes et subsahariennes:
évolutions récentes
module socio-économique
CARIM-AS 2011/71**

**La question migratoire au Maroc :
données récentes**

Mohamed Khachani
Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations –
AMERM, Université Mohammed V Agdal Rabat

L'ensemble des travaux de la série « Migrations méditerranéennes et subsahariennes: évolutions récentes » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationEvolutions>.

© 2011, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes;
- Recherches et publications;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Le Maroc constitue un bassin migratoire important. Si le territoire a constitué, au cours de toute cette première moitié du XX^{ème} siècle, un pays d'immigration accueillant des flux migratoires relativement importants en provenance d'un certain nombre de pays européens, il est également et progressivement devenu depuis un pays d'émigration à destination des pays de l'Union européenne dans sa grande majorité. L'émigration marocaine vers cet espace est en effet devenue, depuis les années 1960, un phénomène sociétal majeur. Reste, toutefois, que le Maroc ne constitue pas seulement un foyer d'émigration dans la double mesure essentielle où il est aussi devenu un espace de transit pour de nombreux jeunes migrants originaires principalement de l'Afrique subsaharienne, et s'inscrit dans une tendance croissante à devenir un pays de résidence pour ces derniers

Abstract

Morocco has always been an important migration hub. While it was an immigration country during the first half of the twentieth century, receiving relatively important migratory flows from a range of European countries, it has also become, in recent times, an emigration country, mainly towards European Union countries. Moroccan emigration towards the EU has become a major social issue. However, Morocco is not only defined as an emigration hub. It has also become a space for transit for young migrants from Sub-Saharan African countries, and it has become a country of residence for many of them.

I. L'immigration au Maroc

Après l'indépendance, la population européenne constituée essentiellement de Français et d'Espagnols a commencé à quitter le pays avec une tendance soutenue au cours des années 1960 à 1980. L'effectif des résidents étrangers, qui s'élevait à hauteur de 539.000 en 1952, a chuté à 396.000 en 1960 à hauteur de plus de 27%. Cette baisse a été plus forte entre 1960 et 1971 atteignant 72% et 45% entre 1971 et 1982. Depuis cette date, cette tendance à la baisse s'est poursuivie à un rythme toutefois plus faible (19% entre 1982 et 1994). Selon le recensement général de la population et de l'habitat recueilli au titre de l'année 2004, la population étrangère au Maroc a atteint un effectif de 51.435 personnes. Ces données sont en-deçà des chiffres fournis par la Direction Générale de la Sûreté Nationale tels qu'ils ressortent du registre des permis de séjour et qui relèvent le taux de cette population étrangère à hauteur de 60.841 en 2002 et 74.316 personnes au titre de novembre 2010. La différence entre les deux sources d'information paraît justifiée dans la mesure essentielle où le registre des permis de séjour est d'abord un registre de titres de séjour. « Disposer d'une carte de séjour ne signifie pas forcément résider ou séjourner habituellement dans le pays » (Haut-Commissariat au Plan, 2009).

Force est de constater que la proportion de la population étrangère s'est inscrite dans une croissance sensible au cours de ces dernières années. Cette hausse s'explique dans une certaine mesure sur la base d'importants chantiers économiques récemment lancés au Maroc, de l'installation au Maroc de personnes de troisième âge ou de la multiplication de résidences secondaires, propriétés d'étrangers, dans certaines villes marocaines.

Tableau 1. Evolution de la population étrangère ayant le permis de séjour au Maroc 1936-2010

1936	1952	1960	1971	1982	2002	2010
265.000	529.000	395.883	111.909	61.935	60.841	74.316

Source : La Grande Encyclopédie du Maroc. Vol. Géographie Humaine ; Direction Générale de la Sûreté Nationale.

Les données les plus récentes se rapportant à la population étrangère sont fournies par la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

Tableau 2. Répartition des résidents étrangers au Maroc par pays de nationalité, novembre 2010.

Pays de Nationalité	Effectif	Pays de Nationalité	Effectif
France	21.857	Comores	415
Algérie	11.066	Centre Afrique	398
Espagne	3.228	Gabon	381
Sénégal	2.054	Yémen	369
Tunisie	1.805	Ukraine	365
Mauritanie	1.765	Bénin	314
Italie	1.605	Libye	310
Chine	1.564	Guinée Equatoriale	307
Congo	1.550	Pays-Bas	300
Etats-Unis	1.503	Tchad	293
Syrie	1.344	Togo	267
Côte d'Ivoire	1.061	Arabie Saoudite	257
Mali	1.056	Canada	233
Belgique	1.018	République de Corée	233
Guinée	987	Bulgarie	219

Pays de Nationalité	Effectif	Pays de Nationalité	Effectif
Irak	967	Ghana	215
Egypte	961	Thaïlande	206
Liban	904	Japon	183
Turquie	888	Madagascar	172
Allemagne	880	Pologne	173
GB	765	Soudan	169
Cameroun	706	R.D. Congo	160
Russie	670	Angola	150
Inde	581	Malaisie	137
Niger	546	Pakistan	134
Palestine	538	Indonésie	106
Philippines	538	Émirats arabes	104
Jordanie	531	Autres pays européens	825
Suisse	520	Autres pays africains	544
Roumanie	482	Autres pays asiatiques	588
Djibouti	471	Autres pays américains	435
Burkina Faso	442	Océanie	65
Portugal	436	Total	74.316

Source : Direction Générale de la Sûreté Nationale.

Le recensement général de la population et de l'habitat - qui part d'informations plus détaillées -, révèle que ce segment de la population repose sur une structure d'âge relativement 'vieille' : les personnes du troisième âge représentent 16,3% des étrangers (8% au niveau national) alors que les mineurs de 15 ans représentent 20% de l'ensemble, et ceux de moins de 30 ans 39,1%. Ces taux s'élevant, par ailleurs, respectivement à 31,1 et 60% pour les deux tranches d'âge de la population totale du pays.

Les ménages étrangers sont, en général, de petite taille, et un peu moins de la moitié sont mixtes.

La population étrangère réside dans sa grande majorité, soit 95%, dans les villes. Elle est surtout concentrée dans les régions du Grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër à hauteur respectivement de 34,4% et de 19,8% de l'effectif total. La région de l'Oriental vient en troisième position avec 9,4% d'étrangers. Cette région a perdu 16,5% de sa population étrangère alors qu'une tendance inverse a été enregistrée au niveau de Marrakech-Tensift-Al Haouz où la population étrangère atteint 8,1% de l'ensemble en 2004 contre 4,8% en 1994.

Tableau 3. Répartition des étrangers par région selon le RGPH de 2004

Région	Effectif	Structure (en %)	Région	Effectif	Structure (en %)
Grand Casablanca	17.711	34,4	Gharb-Chrarda-Beni-Hsen	1.253	2,4
Rabat-Salé Zemmour-Zaer	10.208	19,8	Chaouia-Ouardigha	817	1,6
Oriental	4.816	9,4	Doukkala-Abda	767	1,5
Marrakech-Tensift-Al Haouz	4.141	8,1	Laayoune-Boujdour-Sakia Al Hamra	537	1,0
Tanger-Tétouan	4.014	7,8	Taza-Al Hoceima-Taounate	528	1,0
Souss-Massa-Draa	2.715	5,3	Tadla-Azilal	293	0,6
Fès-Boulemane	1.845	3,6	Oued Ed-Dahab-Lagouira	171	0,3
Meknès-Tafilalet	1.485	2,9	Guelmim-Es-Semara	134	0,3
Total				51.435	100

Source : Haut-Commissariat au Plan : Les résidents étrangers au Maroc : profil démographique et socio-économique. Rabat. 2009. P.17.

Il ressort que, entre les deux recensements de 1994 et de 2004, la province de Marrakech a enregistré le plus fort taux de croissance, soit à hauteur d'un taux annuel moyen de 6,1%. Ce taux a été de 3,0% dans la province de Fès, 2,1% à Mohammedia et 0,2% à Tanger-Assilah. Ces provinces et, en particulier, Marrakech, deviennent, en effet, des destinations privilégiées des Européens.

En ce qui concerne la répartition de cette population par région d'origine, ce sont les Européens qui constituent la population la plus importante (45,9%). Ils sont suivis par les Maghrébins (23,9%) et les ressortissants du Moyen-Orient (11,5%)¹.

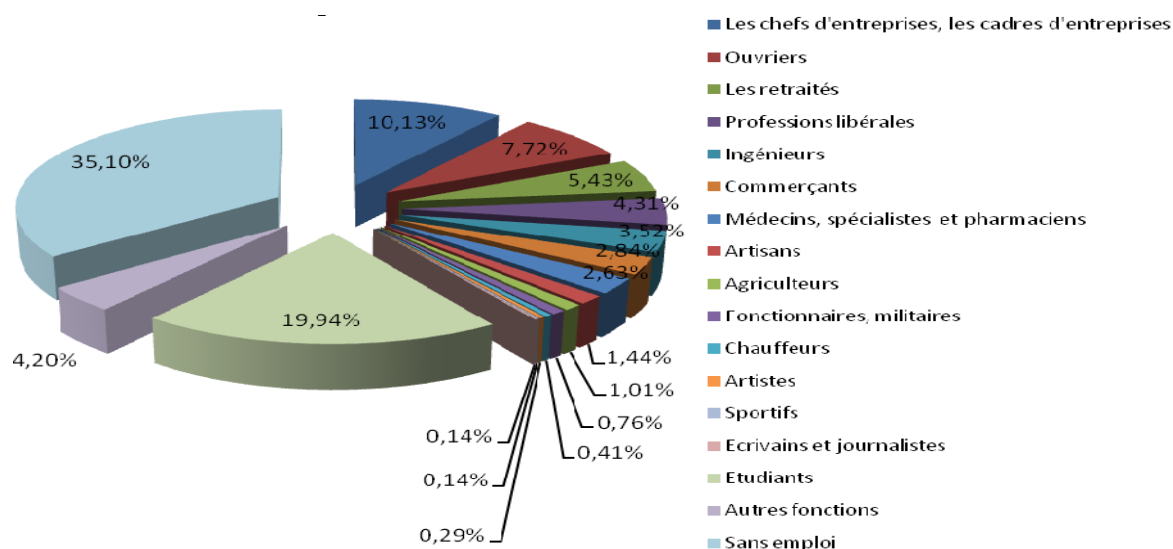
La structure des étrangers selon les nationalités les plus représentées fait ressortir la prééminence des Français (29%). Ces derniers sont principalement concentrés à Casablanca et à Rabat (à hauteur, respectivement, de 41,1% et de 15,7%). La province de Marrakech compte 12,5% des Français résidant au Maroc. La communauté algérienne vient en seconde position (17,7%). La région de l'Oriental concentre plus de 40% de cette communauté. Les Espagnols viennent en troisième position (5,4%) et vivent principalement dans les provinces du Nord - 25,2% à Tanger-Assilah, 14,3% à Tétouan -, et dans les préfectures de Casablanca et de Rabat qui accueillent respectivement 23,7% et 9,9% de cette communauté. Les Tunisiens représentent la quatrième communauté étrangère résidant au Maroc répartie principalement entre Rabat (15,3%) et Tanger-Assilah (5,8%). Les autres communautés résidant au Maroc se concentrent essentiellement à Casablanca (31%) et à Rabat (21,6%). #

La population étrangère résidant au Maroc compte 40,6% de personnes actives dont 5,8% au chômage. Le chômage affecte principalement les Maghrébins et les Subsahariens. Le taux de féminisation de la population active étrangère est de 30%. La présence de retraités se développe dans les principales villes impériales, notamment à Marrakech et à Fès où, par ailleurs, la transformation des maisons traditionnelles dans les médinas en maisons d'hôtes est devenue un véritable phénomène de promotion d'un tourisme florissant géré par des Européens.

La répartition par catégorie socio-professionnelle met en évidence l'importance des chefs d'entreprise, de cadres d'entreprise, des professions libérales, des ingénieurs, des commerçants, mais aussi des ouvriers qualifiés qui accompagnent leurs entreprises dans les grands chantiers lancés au Maroc (autoroutes, Tanger-med, etc.).

La présence subsaharienne est principalement soutenue sur la base de l'effectif d'étudiants qui représentent près de 20% de la population étrangère au Maroc ; ces étudiants sont en majorité boursiers du gouvernement marocain. En effet, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) accorde des bourses d'études à près de 7.000 étudiants étrangers.

¹ Voir : Haut-Commissariat au Plan : *Les résidents étrangers au Maroc : profil démographique et socio-économique*. Série thématique. Editions OKAD, 2009, p. 20.

Figure 1. Résidents étrangers par catégorie socio-professionnelle, 2004

Source : Direction Générale de la Sûreté Nationale (2004).

Reste que, parallèlement à cette population en situation légale, existe une migration irrégulière² constituée notamment de migrants subsahariens confrontés à un paradoxe : une volonté affirmée de continuer le projet migratoire vers l'Europe et les difficultés rencontrées pour traverser le Détroit et accomplir ce projet (AMERM/CISP, 2008).

II. Le Maroc, un pays de transit

Ces migrants acculés à un séjour forcé au Maroc vivent dans des conditions infra-humaines et considèrent, dans leur très grande majorité (près des trois quarts) leur projet migratoire comme un projet de vie.

Au regard de la nature de cette migration, il reste difficile d'en fournir une estimation arrêtée. En effet, les estimations sont divergentes. Selon le ministère de l'Intérieur, le nombre de ces migrants oscille entre 10 à 15.000 personnes alors que selon l'Organisation Internationale pour les Migrations, cette estimation s'échelonne entre 10.000 et 20.000 individus. Les interceptions nous permettent, toutefois, d'approcher le volume des flux.

Tableau 4. Les interceptions des migrants clandestins entre 2000 et 2008, selon l'origine

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nationaux	9.850	13.002	16.100	12.400	9.353	7.914	7.091	6.619	4.651
Etrangers	14.395	15.000	15.300	23.851	17.252	21.894	9.469	7.830	8.735
Total	24.245	28.002	31.400	36.251	26.605	29.808	16.560	14.449	13.386

Source : Ministère de l'Intérieur, Maroc.

² Il convient de relever la présence sur le territoire marocain de migrants travaillant « au noir » soit près de 3.000 étrangers appartenant à 45 nationalités. Voir : *L'Economiste* du 24 août 2007.

Ces statistiques du ministère de l'Intérieur marocain partent d'une série d'interceptions dirigées par les autorités marocaines à l'encontre de migrants clandestins à la fois marocains (nationaux) et étrangers.

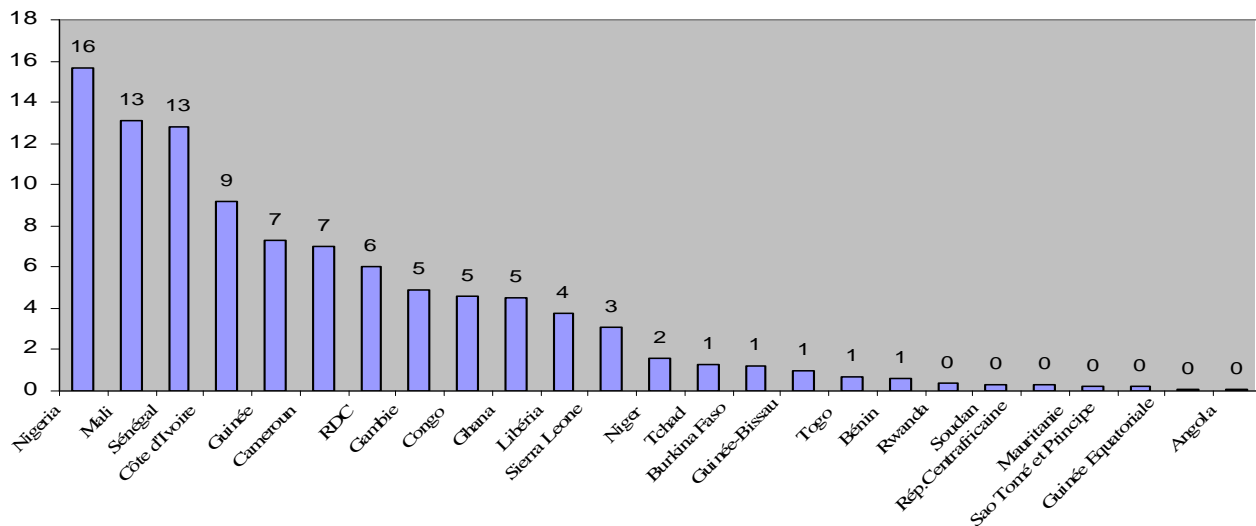
La baisse des interceptions s'explique par l'intensification du contrôle aux frontières marocaines septentrionales et par le démantèlement, par les autorités marocaines, des filières de trafic d'êtres humains, à hauteur de 381 en 2006 et de plus de 417 en 2007.

Cette tendance se confirme de l'autre côté du Détroit. Selon le ministre de l'Intérieur espagnol M. Rubalcaba, 7.285 immigrés clandestins, qui tentaient d'entrer sur le territoire espagnol à bord d'embarcations de fortune, ont été interceptés par les forces de sécurité espagnoles au titre de l'année 2009, soit une baisse de 45,7% par rapport à 2008. Cette baisse d'arrivées de clandestins sur les côtes espagnoles a été plus marquée aux îles Canaries où le nombre de clandestins interceptés à bord d'embarcations de fortune est passé de 9.181 en 2008 à 2.246 en 2009, soit une baisse de 75,5% (MAP, 2010).

II.1 Structure par nationalité et par sexe

D'après l'enquête AMERM/CISP³, les ressortissants du Nigeria demeurent parmi les plus nombreux parmi ces flux d'immigrés (15,7%), suivis par les Maliens (13,1%). Viennent, ensuite, les Sénégalais (12,8%), les Ivoiriens (9,2%), les Guinéens (7,3%) et les Camerounais (7,0%), puis - et en termes plus restreints-, les Congolais de la RDC (6,5%), les Gambiens (4,6%), les Congolais (4,5%), les Ghanéens (4,5%), les Libériens (3,8%) et les Sierra-léonais (3,1%). L'enquête a également permis de relever la présence de migrants de treize autres nationalités dans des proportions relativement moindres. En résumé, il ressort effectivement que près d'une quarantaine de nationalités sont investies à travers ces flux clandestins.

Figure 2. Nationalités d'origine des migrants subsahariens (en %) au Maroc, 2007



Source : Enquête AMERM/CISP.

³ Enquête organisée en 2007 par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM) en partenariat avec l'association italienne *Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli* (CISP) avec la collaboration de l'AFVIC (L'Association des Familles des Victimes de l'Immigration Clandestine). L'enquête a porté sur un échantillon de 1.000 personnes réparties entre cinq villes : Laayoune dans les provinces sahariennes, Casablanca et Rabat au Centre, Tanger au Nord et Oujda à l'Est. Pour plus de détails, voir : L'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations : *De l'Afrique subsaharienne au Maroc : les réalités de la migration irrégulière. Résultat d'une enquête socio-économique*. Publications de l'AMERM. Rabat, 2008.

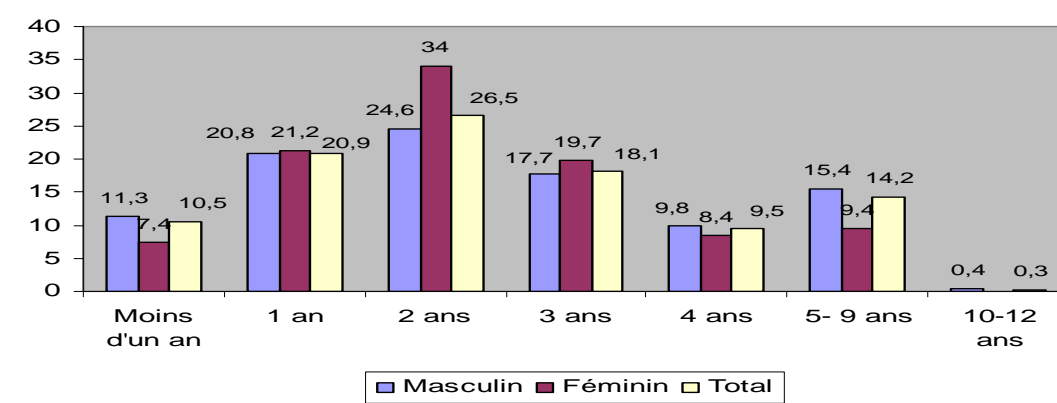
Ces résultats semblent confirmer les analyses ressortant d'autres enquêtes conduites sur les migrants subsahariens en transit au Maroc (BIT, 2002 ; Wender, A.S., 2004).

La structure par sexe de cette population migrante montre une nette prédominance des hommes. En fait, l'enquête révèle que 20,3% seulement de la population échantillonnée sont des femmes.

II.2 Durée de séjour au Maroc

Dans bien des situations, le transit se transforme en séjour forcé plus ou moins long : la durée moyenne de séjour au Maroc est d'environ 2,5 ans pour l'ensemble des migrants subsahariens interrogés. Un peu moins du quart, soit 24%, font montre d'une ancienneté migratoire dans le pays de 4 à 12 ans et un peu moins des deux tiers soit 65,5% attestent d'une durée de séjour allant de 1 à 3 ans. Presque un migrant sur dix (10,5%) séjourne au Maroc depuis moins d'un an.

Figure 3. Durée de séjour des migrants subsahariens en transit au Maroc selon le genre (en %), 2007



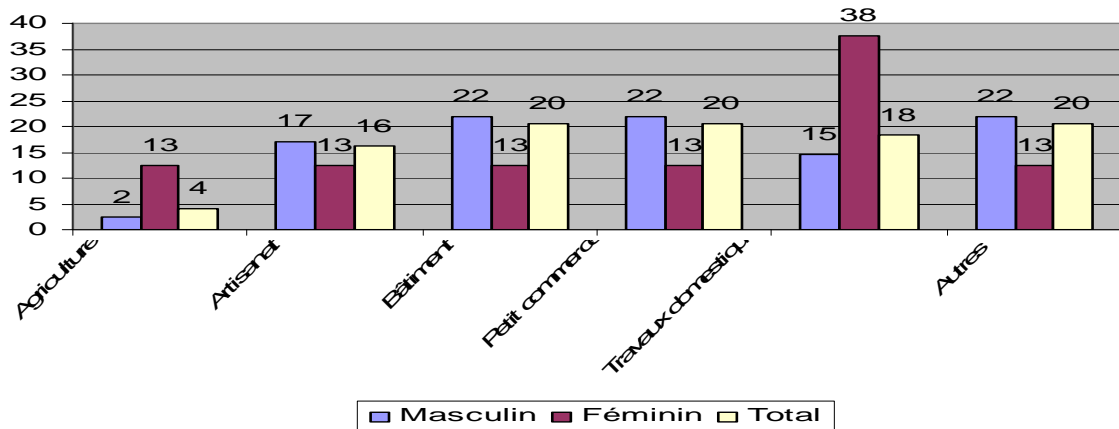
Source : Enquête AMERM/CISP.

II.3 Un faible taux d'activité professionnelle au Maroc

Au double regard de la législation du travail et plus précisément de la loi 02-03 relative à la migration au Maroc qui interdisent aux personnes entrées ou établies irrégulièrement au Maroc d'accéder au marché de l'emploi, ces activités ne peuvent relever que du secteur informel ou de secteurs qui recrutent du personnel non déclaré.

Parmi les migrants subsahariens, seuls 2,3% déclarent avoir un *travail régulier*. Les secteurs les plus fréquemment cités sont le secteur du bâtiment (20%) et le petit commerce (20%), suivis par les travaux domestiques (18%) où les femmes sont beaucoup plus représentées que les hommes (respectivement 38% et 15%). De plus, 16% des Subsahariens attestent travailler dans le secteur de l'artisanat. Seuls 4% ont exercé des activités dans le secteur de l'agriculture, ce qui s'explique par le fait que les Subsahariens interrogés vivent essentiellement en ville ou aux abords immédiats des centres urbains.

Figure 4. Secteur d'activité des migrants subsahariens en transit au Maroc, 2007

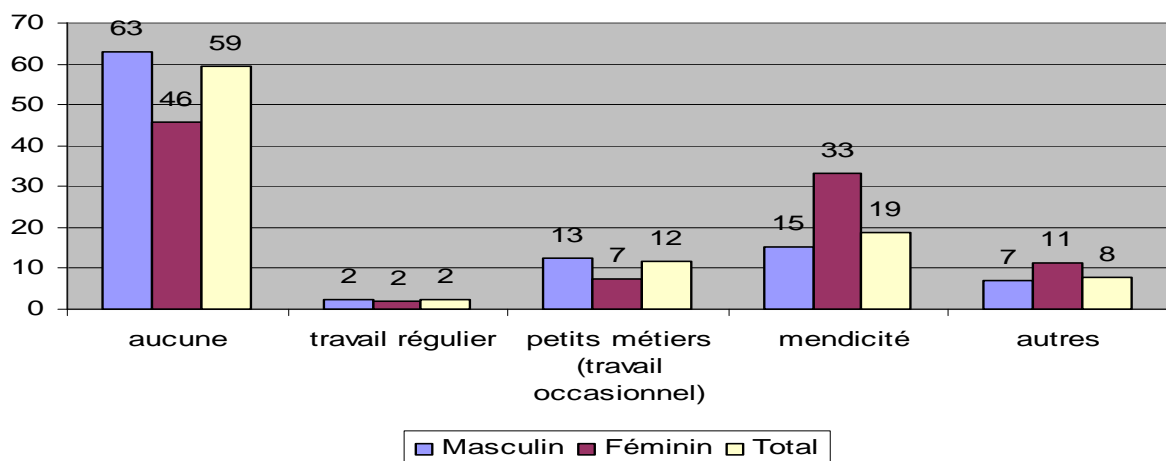


Source : Enquête AMERM/CISP.

II.4 Les sources de revenu

Contraints de vivre au Maroc pour des périodes plus ou moins longues, subvenir à leurs besoins devient une véritable source de préoccupations car, le plus souvent, leurs ressources ont été épuisées comme suite au long parcours migratoire (Gatti, 2008). Interrogés sur leurs moyens de subsistance, plus de la moitié des personnes interviewées déclarent ne disposer d'aucune source de revenu au Maroc (59%), 19% affirment vivre de la mendicité, et 12% attestent exercer des petits métiers. Près de 8% ont affirmé recevoir diverses aides fournies par des associations caritatives ou autres. Parmi ceux qui reçoivent ce type d'aide, 44,4% bénéficient de la solidarité familiale.

Figure 5. Source de revenu des migrants subsahariens selon le sexe, 2007



Source : Enquête AMERM/CISP.

Au regard des difficultés rencontrées pour survivre, un nombre non négligeable de migrants ont décidé de retourner au pays (1.540 entre 2005 et 2010). Un programme de retour volontaire assisté a été assuré par l'Organisation Internationale pour les Migrations. Ces dispositifs de retour ont été mis en œuvre en direction de 22 pays d'origine. Les deux principaux pays concernés sont le Sénégal et le Mali.

Parmi les 1.540 personnes assistées en vue de leur retour volontaire, 397 ont pu bénéficier d'un projet de réinsertion dans leur pays d'origine, soit 26% de l'ensemble des personnes rapatriées. L'appui à la réinsertion des bénéficiaires dans leur pays d'origine constitue un facteur rassurant pour le migrant, un appui indirect au pays d'origine et un moyen de pérenniser le retour.

III. L'émigration marocaine : la dimension quantitative

L'émigration marocaine est la plus dynamique du Maghreb, en termes aussi bien d'effectifs de migrants, de diversité des destinations, que d'apports économiques.

Qu'elle soit régulière ou irrégulière, la migration marocaine est désormais une donnée structurelle tant au niveau économique que socioculturel, dans la mesure où elle touche l'ensemble des régions du pays, villes et campagnes, à des degrés plus ou moins variés.

La quantification de la migration marocaine est difficile à évaluer en raison du nombre important de personnes naturalisées et de l'importance des flux clandestins, phénomènes engendrant des estimations parfois très disproportionnées selon les sources statistiques considérées (par exemple, entre les statistiques d'Eurostat et celles de la Direction des Affaires Consulaires et Sociales – DACS – du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération).

L'estimation récemment présentée par le ministre délégué auprès du Premier ministre en charge de la communauté marocaine à l'étranger rapporte un seuil d'effectif migratoire à hauteur de près de 4 millions de personnes (AMERM, 2010), estimation largement supérieure à celle fournie par la Direction des Affaires Consulaires et Sociales établie sur la base des personnes enregistrées auprès des ambassades (75) et des consulats marocains (54), et qui varie entre 2,9 millions et 3,3 millions de migrants.

Tableau 5. Effectifs des Marocains résidant à l'étranger selon le sexe, 2010

Continents et pays	Effectifs totaux 2010	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Europe	2.689.553	1.640.861	1.048.692	38,99
France	1.046.564	595.111	451.453	43,14
Espagne	557.000	382.517	174.483	31,33
Italie	400.432	270.298	130.134	32,50
Belgique	267.614	149.703	117.911	44,06
Pays-Bas	247.587	139.882	107.705	43,50
Allemagne	117.552	71.125	46.427	39,49
Autres pays européens	52.804	32.225	20.579	38,97
Pays Arabes	185.413	109.154	76.259	41,13
Libye	68.014	45.674	22.340	32,85
Algérie	45.109	19.556	25.553	56,65
Arabie Saoudite	29.883	17.590	12.293	41,14
Tunisie	29.806	22.104	7.702	25,84
Emirats Arabes Unis	4.103	1.491	2.612	63,66

Continents et pays	Effectifs totaux 2010	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Autres pays arabes	8.498	2.739	5.759	32,47
Amérique	73.046	43.446	29.600	40,52
Etats-Unis	27.427	17.207	10.220	37,26
Canada	44.621	25.590	19.031	42,65
Autres pays d'Amérique	998	649	349	34,97
Afrique subsaharienne	8.368	5.422	2.946	35,21
Côte d'Ivoire	1.770	946	824	46,55
Sénégal	1.742	959	783	44,95
Mauritanie	1.872	1.399	473	25,27
Afrique du Sud	597	430	167	27,97
Gabon	871	508	363	41,68
Autres pays d'Afrique	1.516	1.180	336	22,16
Asie et Océanie	767	479	288	37,55
Total général	2.957.147	1.799.362	1.157.785	39,15

Source : Direction des Affaires Consulaires et Sociales, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Il convient de souligner le paradoxe ressortant de la comparaison de ces données évaluant l'effectif migratoire à moins de 3 millions d'individus (2.957.147 personnes), alors même que la DACS ne tient pas compte des naturalisations. D'autres sources statistiques confortent la large estimation présentée par le ministre. En Espagne, par exemple, les données récemment rapportées par les autorités espagnoles évaluent le nombre de Marocains dans ce pays à hauteur de 758.900 personnes, soit une estimation supérieure de 39% à celle fournie par la DACS.

Force est de constater, cependant, que la propension à émigrer s'inscrit, au cours de ces dernières années, dans une tendance décroissante tenant à deux raisons principales :

- La diminution des flux clandestins - qui alimentaient à partir des années 1990 l'effectif migratoire à destination, entre autres, de l'Italie et de l'Espagne -, en raison, notamment, des mesures de contrôle instituées de part et d'autre de la Méditerranée.
- La crise qui sévit dans les pays d'accueil et, notamment, en Espagne. Cette dernière est récemment devenue la principale destination des flux migratoires marocains, se hissant de telle sorte au deuxième rang des pays d'accueil après la France (758.900 migrants soit 23% de l'effectif migratoire marocain). L'Espagne a été frappée par une crise profonde qui a affecté en premier lieu les migrants marocains. En 2009, le nombre de chômeurs marocains s'élevait à hauteur de 209.351 individus, alors qu'ils étaient un peu moins de 152.000 en 2008 et 82.212 en 2007. Le taux de chômage a ainsi atteint 47% en 2009 et se maintint à 42,4% au cours du premier semestre 2010 – ce taux s'inscrit parmi les plus élevés parmi les communautés de migrants en Espagne. La situation se complique davantage s'agissant du chômage des jeunes Marocains de moins de 25 ans s'élevant à hauteur de 62,5% ; de la situation de 120.000 migrants marocains en chômage depuis plus d'un an ; alors que 140.000 migrants ne touchent pas d'allocation-chômage (Libération, 2010).

Par ailleurs, il convient de signaler une tendance soutenue à la naturalisation des Marocains. L'exemple belge illustre bien cette tendance.

Aux termes d'une étude publiée récemment (DGSIE, 2008), il ressort que la part de la population marocaine diminue très nettement depuis une vingtaine d'année. Elle s'est réduite de 45% depuis son sommet historique en 1992. Cette diminution ne résulte pas de départs, mais de l'ampleur des changements de nationalité observés depuis le milieu des années 1980.

On soulignera la place singulière qu'occupent encore les Marocains qui représentent 23% des nouveaux Belges en 2007, et constituent la première nationalité sollicitée et obtenue au cours des deux dernières décennies. Cependant, la part des Marocains tend à se réduire en pourcentage (en 1998, 40% des «nouveaux Belges» étaient Marocains), l'origine des nouveaux Belges tendant à se diversifier.

Tableau 6. Population légale marocaine en Belgique entre 1995 et 2008

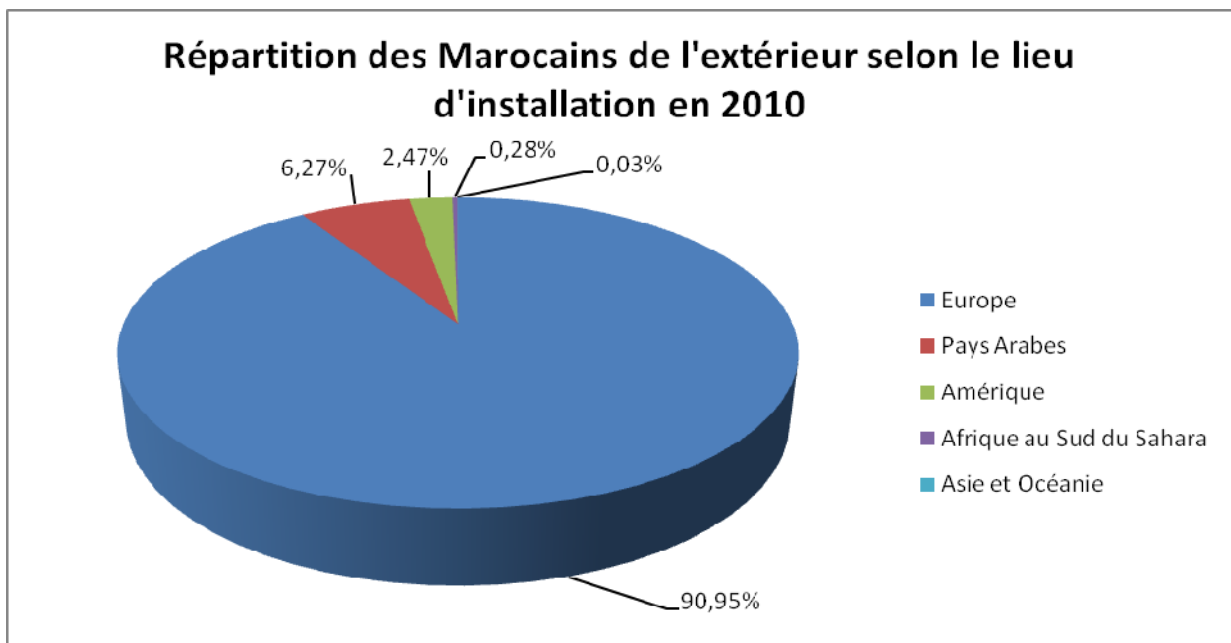
Année	1995	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008
Population	143.996	140.324	132.850	122.005	90.675	81.771	80.609	79.867

Source : Direction Générale de Statistique et Information Economique (Belgique).

Certes, les statistiques de la Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACs) ne tiennent pas compte de ces naturalisations. En effet, aux termes de la législation nationale marocaine, un Marocain ne saurait perdre sa nationalité.

A titre indicatif, et au regard des données fournies par la DACs, le tableau ci-dessous livre une répartition géographique de cette communauté selon l'aire d'installation.

Figure 5. Répartition des Marocains de l'extérieur selon le lieu d'installation, 2010



Source : DACs, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

La destination privilégiée des migrants marocains demeure les pays de l'Union européenne, second foyer mondial de l'immigration après l'Amérique du Nord.

L'émigration marocaine vers cet espace est devenue importante depuis les années 1960. A ce titre, la majorité de cette « diaspora » marocaine continue de se concentrer au sein des pays d'accueil dits « traditionnels ».

Il s'agit d'une population dispersée mais fortement représentée dans certains pays de l'Union européenne : les ressortissants marocains occupent la première place parmi les étrangers non communautaires aux Pays-Bas, en Belgique et en Italie. En France et en Espagne, les Marocains occupent la deuxième place comme suite à la communauté algérienne dans le premier pays, et roumaine dans le second.

Les profils de cette migration ont connu une évolution qualitative marquée. Les changements constatés sont, plus précisément, perceptibles au regard de trois paramètres : l'âge, le sexe et le niveau d'instruction. La tendance au rajeunissement s'explique à la fois par la jeunesse des nouveaux arrivants, par accentuée à travers la migration enregistrée dans le cadre du regroupement familial et par l'investissement dans le projet migratoire de nouvelles générations.

L'émigration féminine a connu un développement important à partir de la moitié des années 1980. Contrairement au cas du regroupement familial, l'émigration féminine devient un phénomène individuel et autonome, et est le fait de femmes surtout célibataires, parfois divorcées ou mariées, avec ou sans enfants. Ces femmes - souhaitant améliorer leur niveau de vie - parviennent dans les pays d'accueil à la recherche de meilleures conditions de vie.

Cette mobilité à finalité économique se fait aussi bien sur la base de moyens légaux qu'à travers des réseaux de passeurs. Ces flux migratoires ont renforcé la féminisation du phénomène migratoire, avec un taux féminin s'élevant à hauteur de plus de 45%, tel qu'il ressort des données de l'enquête menée par le Centre de Recherches et d'Etudes Démographiques (CERED, 2005) - qui présente un taux supérieur au seuil fourni par la DACS (39,1%). Il s'agit de moyennes largement dépassées dans certains pays comme les Emirats Arabes Unis où les migrantes marocaines représentent, selon certaines estimations, 70% de l'effectif migratoire marocain (Khachani, 2009), et 63,66% selon les données de la DACS, ou encore moins en Belgique où ce pourcentage dépasse les 55% (44,06% selon les données de la DACS). Cette migration s'inscrit dans le cadre de contrats saisonniers conclus à destination, principalement, de l'Espagne.

Le travail saisonnier demeure l'une des motivations nouvelles au départ des candidates marocaines. A cet égard, l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) pilote, en collaboration avec le partenaire espagnol « Aeneas de Cartaya », une opération de placement d'ouvrières agricoles dans la province de Huelva en Espagne pour des contrats à durée déterminée (CDD) de trois mois en moyenne.

L'ANAPEC a convenu, avec le partenaire espagnol, de régionaliser la sélection des candidates par les employeurs auprès de quatre sites : Fès (pour les candidates d'Oujda, de Tétouan et d'Errachidia), Mohammedia (pour les candidates de Tanger, Béni Mellal et El Jadida), Agadir (pour les candidates originaires d'Essaouira, Ouarzazate et Guelmim) et, enfin, Dakhla (pour les candidates originaires de Laâyoune et Dakhla).

Ces femmes sont rémunérées sur la base d'un salaire journalier de 35 euros pour une durée de six heures et demi de travail par jour. Elles sont, en outre, logées à la charge de l'employeur.

Le nombre de recrutées s'élevait à hauteur de 1.800 en 2006. Ce nombre est passé à 5.000 en 2007, 12.000 en 2008 et 17.000 en 2009⁴. En 2010, dans un contexte de crise qui a ébranlé l'économie espagnole, le nombre de contrats a fortement baissé : un peu plus de 5.000 femmes marocaines ont été recrutées (ARAB, Chadia, 2010).

Par ailleurs, le développement d'une élite marocaine candidate à la migration est un phénomène qui se développe et qui sera appelé à se consolider au cours des décennies à venir.

Il reste difficile de se prononcer sur la nature et la qualité des procédures de recrutement de ces compétences, formées à l'étranger ou dans leur propre pays, dans la mesure essentielle où les canaux

⁴ Le taux de fuite ne fait que diminuer : de 50% en 2006, il est passé à 9% en 2007 et à 4,5% en 2008.

traditionnels de recrutement ont tendance à être supplantés par l'outil Internet. Ce support permet de rechercher les compétences prospectées et géolocalisées dans un délai relativement rapide et au moindre coût.

Un des axes de la stratégie du ministère en charge de la Communauté marocaine à l'Étranger est d'inciter ces compétences à contribuer au développement de leur pays. Des réseaux ont été institués, s'élevant au nombre de 72 aujourd'hui (ANIMA-MedDiasporas, 2010). Le Maroc se positionne, ainsi, en première position parmi les pays tiers méditerranéens devant le Liban (66), l'Algérie (51), l'Égypte (42), Israël (40), la Syrie (24), la Jordanie (17), la Palestine (12), la Tunisie (10) et la Libye (5). Le Maroc souhaite associer les compétences nationales expatriées aux chantiers de développement en cours dans le pays, les informer sur les opportunités que présente le pays, et développer des partenariats avec les acteurs privés et publics marocains en vue de formaliser les besoins en matière de compétences ou d'expertise. Trois forums ont été organisés : le premier à Fès en association avec les compétences exerçant en Allemagne ; le second à Montréal avec les compétences opérant au Canada ; et le dernier à Bruxelles. Un autre forum est en cours de préparation en France.

Il ressort de cette analyse que l'émigration au Maroc demeure un phénomène sociétal majeur, en dépit d'une tendance au recul de la propension à émigrer sous l'effet, notamment, de la crise que traverse un certain nombre de pays d'accueil, tels en Espagne et en Italie. Bien que cette population demeure concentrée au sein des pays de l'Union européenne, elle développe une tendance marquée vers une plus grande dispersion. Elle a connu, au cours de ces dernières années, une forte tendance à la naturalisation et enregistre une évolution qualitative vers des profils plus instruits et plus qualifiés.

Le pays est également devenu un pays de transit dans le cadre d'une migration irrégulière principalement subsaharienne, laquelle décélère, toutefois, sous l'effet de mesures restrictives adoptées à la fois par le Maroc et par les pays voisins. Par ailleurs, le nombre d'étrangers en situation légale au Maroc a tendance à augmenter sous le double effet de grands chantiers lancés par les autorités gouvernementales, et de la reconnaissance de conditions de séjour attractives dans certaines villes (Marrakech, Fès, entre autres).

Bibliographie

- AMERM/CISP. 2008. *De l'Afrique subsaharienne au Maroc : les réalités de la migration irrégulière*, Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, Rabat.
- AMERM. 2010. Colloque organisé sur le thème « Les évolutions de la recherche sur les migrations internationales : Théories, concepts, méthodes et défis contemporains », 29-30 octobre 2010, en cours de publication.
- ANIMA-MedDiasporas. 2011. Annuaire 2010.
- Arab, C. 2010. *Les invisibles de la migration marocaine : Emergence de nouvelles circulations migratoires des femmes en Europe méditerranéenne (Espagne)*, Rapport final AMERM/PME.
- CERED. 2005. *Enquête sur l'insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil*, Rabat.
- Haut Commissariat au Plan. 2009. *Les résidents étrangers au Maroc : profil démographique et socio-économique*, Rabat.
- Maghreb Agence Presse (MAP). 2010. Dépêche datant du 18 janvier 2010.
- L'Economiste. 2009. Article datant du 21 septembre 2009, voir www.leconomiste.com.
- Gatti, F., T. 2002. *Bilal sur la route des clandestins*, Editions Liana Levi.
- Barros L., L. Mehdi, C. Escoffier, P. Pumares, P. Ruspini. 2002. *L'Immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc*, Cahiers des migrations internationales 54F, Bureau International du Travail, Genève.
- Libération Maroc. 2010. Article datant du 26 octobre 2010.
- Khachani, M. 2009. *Les Marocains dans les pays arabes pétroliers*. Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, Rabat.
- Khachani, M. 2006. *La migration subsaharienne : le Maroc comme espace de transit*. Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, Rabat.
- Wender, A.S. 2004. *Situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union européenne*, Cimade.